

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 9 février 2022

N° 42

Objet : Chemin des Alpilles
Digne les Bains, projet de
cession à SCI TAMIETTI

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de février à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1er du mois de février 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise (jusqu'au rapport n° 37), BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 73), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 4 à la désignation du Sictiam), PEREIRA Georges, POURCEL Simone (jusqu'au rapport n° 57), PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 76), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert (absent au rapport n° 30), SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland (présent jusqu'au rapport n° 28)
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BOCQUET Patricia a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
PAUL Gilles a donné pouvoir à BAILLE Denis
PIERI Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (à partir du rapport n° 58)
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ISOARD Christian

Etaient excusés :

BERTRAND Philippe	FLORES Sylvain,
CROZALS Florent	REBOUL Childéric
BOURJAC Jean Marie	UGHETTO Wendy
GRAVIERE Remy	

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application créée E-Inpaho.com

99_DE-004-201067437-20220209-42_09022022

Monsieur Patrick VIVOS, rapporteur, expose ce qui suit :

La SCI HJLT, société civile immobilière de biens dont la gérante Mme Johanna TAMIETTI associée à la HOLDING GROUPE TAMIETTI entreprise de plomberie, chauffage, électricité, énergies renouvelables, souhaite acquérir la parcelle de terrain cadastrée BE 549 (Lot 7) d'une superficie de 3.171 m², située Lotissement des Sièyes - Chemin des Alpillès – Digne les Bains.

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment, en ossature métallique avec isolation performante et production photovoltaïque en toiture, de 800 m² de surface de plancher environ destiné au développement de l'entreprise TAMIETTI.

Le service France Domaines a été saisi en date du 13/09/2021, aucune réponse n'a fait l'objet d'un retour à ce jour.

En cohérence avec les ventes précédentes dans ce lotissement par l'ancienne Communauté de Communes Asse Bléone Verdon, les prix de vente étaient fixés à 88.788,00 € TTC pour la parcelle BE 549 soit 28,00 € le m².

Au vu des problèmes de remise en état de la parcelle BE 549 (déconstruction d'une dalle béton, réaménagement du terrain), la SCI HJLT se trouve dans l'obligation d'engager des travaux à hauteur de 28.000,00 €.

La proposition de cession est la suivante :

- Parcelle BE 549 (LOT 7): 60.000,00 € TTC

Il vous est demandé :

D'autoriser le futur acquéreur à :

- Pénétrer sur le terrain afin d'y effectuer les études et sondages de sols nécessaires à la construction du bâti ;
- Déposer une demande de permis de construire,

D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant Mr Marc BONDIL Vice-Président en charge du foncier, finances, commande publique, assurance et contrôle de gestion, ou tout autre vice-président qui se serait substitué à eux :

- A signer le compromis et l'acte de vente rédigé par Me DEFRAIN à Digne les Bains, avec la SCI HJLT représentée par Madame Johanna TAMIETTI gérante, ou toute autre personne morale qui se sera substituée à elle, pour la cession de la parcelle BE 549 au prix de 60.000,00 € TTC,

REÇU EN PREFECTURE

Le 11/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-201967437-20220209-42_09 022 022

- A signer tous documents et tous actes relatifs à ce dossier.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés pour 2 abstentions (dont M. Bruno ACCIAI qui ne prend pas part au vote)

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



RÉÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application agréée E-Inqalrecom

99_DE-004-200067497-20220209-42_09 022 022

